

## Recommandations pour l'accès aux soins en raison de la cessation d'activité de professionnels de santé pendant les fêtes de fin d'année

Suite à l'appel à la cessation d'activité pendant les fêtes de fin d'année (du 23 au 31 décembre) émanant de syndicats représentant les médecins libéraux, l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et ses partenaires, en lien avec les préfetures, ont pris toutes les mesures possibles afin d'assurer la continuité et la permanence de l'accès aux soins, en particulier urgents, aux Ligériens pendant cette période.

L'ARS rappelle la conduite à tenir en cas de problème de santé dans ce contexte :

- Si vous avez un **rendez-vous avec votre médecin** pendant la période concernée par la mobilisation : votre médecin, s'il suit le mouvement, dans le cadre de son obligation déontologique d'information de sa patientèle, vous aura normalement contacté afin de vous informer de son absence et reprogrammer avec vous un rendez-vous à une autre date ;
- **En journée (de 8h à 20h)**, si vous avez **besoin d'un médecin**, il vous est conseillé d'appeler en première intention votre médecin traitant afin de savoir s'il assure ses consultations ou si le message de son répondeur vous réoriente vers un autre confrère. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en cas d'urgence appeler le 15 (SAMU) qui vous orientera en fonction de votre demande.
- **Le soir, la nuit, le 25 décembre et le week-end, le dispositif spécifique de permanence des soins ambulatoires** (service de garde des médecins généralistes) sera applicable. Pour toute demande médicale pendant cette période, vous êtes invité à contacter directement le 15 ou le numéro spécifique d'appel de la permanence des soins ambulatoires selon votre département :
  - **Loire-Atlantique :**
    - Agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire : 15 ou 36 24 (SOS Médecins)
    - Ailleurs dans le département : 15
  - **Maine-et-Loire :** 02 41 33 16 33 ou 15
  - **Mayenne :** 02 43 64 33 00 ou 15
  - **Vendée :** 02 51 44 55 66 ou 15
  - **Sarthe :** 15

- Pour toute **urgence médicale grave, ou en cas de doute**, vous êtes invité à contacter le 15, accessible 24h/24h.

Rappel du **calendrier** sur la période :

	Mardi 23/12	Mercredi 24/12	Jeudi 25/12	Vendredi 26/12	Samedi 27/12	Dimanche 28/12
Journée*						
Soir et nuit						

	Lundi 29/12	Mardi 30/12	Mercredi 31/12
Journée*			
Soir et nuit			

\* de 8h à 20h



Appelez en première intention votre médecin afin de savoir s'il assure ses consultations ou si le message de son répondeur vous réoriente vers un autre confrère. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en cas d'urgence appeler le 15 (SAMU) qui vous orientera en fonction de votre demande.



Appelez le service de garde des médecins généralistes :

**Loire-Atlantique :**

- Agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire : 15 ou 36 24 (SOS Médecins)
- Ailleurs dans le département : 15

**Maine-et-Loire :** 02 41 33 16 33 ou 15

**Mayenne :** 02 43 64 33 00 ou 15

**Sarthe :** 15

**Vendée :** 02 51 44 55 66 ou 15

L'ARS souhaite insister sur la nécessité de **ne pas se déplacer aux urgences pour un problème de santé non vital**, mais d'appeler (voir ci-dessus) avant de se déplacer.

Pour garantir un service minimum, les Préfectures ont été sollicitées pour procéder à des réquisitions sur propositions de l'ARS (notamment SOS Médecins pour la Loire-Atlantique)

Pendant toute le période, **un suivi renforcé sera assuré en permanence par l'Agence régionale de santé** afin d'évaluer l'accessibilité aux soins et les éventuelles tensions sur les services d'urgences, eux-mêmes confrontés à un mouvement des médecins urgentistes à partir du 22 décembre. De nouvelles consignes vous seront transmises si besoin.

[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)

